

ESPACE ASSOCIATIF – 1, rue du château 25200 MONTBELIARD

fax 03 81 35 03 22

contact : Thierry PONCIN, Président : 03 81 94 90 89

ou François LACHAMBRE, Secrétaire : 03 81 90 01 34

Montbéliard, le 8 mars 2005

### enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du shunt de Mathay contribution de l'association à l'attention de la commission d'enquête

*En préambule, l'association de cyclistes urbains VéloCITÉ Pays de Montbéliard regrette de ne pas avoir été consultée sur le projet global lors de la consultation préalable à la présente enquête publique. Une seule consultation, très partielle, a eu lieu, à l'initiative de la commune de Mandeure, concernant les aménagements cyclables de certains tronçons de la RD 437 dans la traversée de cette commune.*

*Cette carence est d'autant plus surprenante que VéloCITÉ Pays de Montbéliard est un partenaire reconnu par la CAPM, tant en ce qui concerne le PDU (Plan de Déplacements Urbains) que les projets d'urbanisme, en particulier le projet (connexe) de la zone d'activités des Hauts de Mathay ; partenaire reconnu également par le Conseil Général du Doubs à l'occasion de l'élaboration du schéma départemental des itinéraires cyclables et du projet de la véloroute Nantes – Budapest.*

*En conséquence, l'association VéloCITÉ Pays de Montbéliard souhaite que le maître d'ouvrage accorde une attention toute particulière aux remarques et propositions contenues dans la présente contribution.*

## Un secteur stratégique pour les cyclistes

### **Le prolongement du réseau cyclable urbain jusqu'à Mathay**

Mathay est la 29<sup>ème</sup> commune de la CAPM. Actuellement, elle n'est pas desservie par le réseau cyclable urbain de la CAPM. Cependant, trois projets sont de nature à changer cet état de fait :

- La réalisation prochaine, par le Conseil Général du Doubs, d'un aménagement cyclable, le long de la RD 437 qui permettra, à terme, de relier Audincourt à la sortie de Mandeure (côté Mathay), sur la rive droite du Doubs.
- Les projets de la commune de Valentigney d'un aménagement cyclable continu d'Audincourt (nouveau pont sur le Doubs) à Mathay (au droit du barrage de la papeterie sur la RD 483), empruntant la rue des Gravieres puis les berges du Doubs.
- L'inscription, au cahier des charges de la future zone d'activités des Hauts de Mathay, de sa desserte par le réseau cyclable de l'agglomération.

### **Un secteur clé pour le vélo de loisir et de randonnée dans le Pays de Montbéliard**

Le secteur concerné par le shunt de Mathay est un des plus fréquentés par les cyclistes de loisir ou randonneurs du Pays de Montbéliard. En effet, il donne accès :

- à des itinéraires accessibles à tous, particulièrement plaisants et d'un niveau de sécurité globalement correct, par la vallée du Doubs, à Pont de Roide, et au delà en direction de Saint Hippolyte,
- au plateau d'Écot également très fréquenté par les cyclistes plus sportifs.

### **Un potentiel important de développement cyclo-touristique lié à la véloroute**

Pour les cyclo-touristes qui emprunteront demain la véloroute, l'accès le plus direct au **Théâtre romain de Mandeure** ou au **seul terrain de camping du Pays de Montbéliard** (Mandeure) se fera par le chemin de la Prusse (5 km) qui présente, certes, une certaine déclivité (90 m de dénivelé), mais l'avantage d'un faible trafic automobile (500 véhicules/jour).

Au delà, cette liaison permettra aux cyclo-touristes d'accéder à la vallée du Doubs vers Pont de Roide et Saint Hippolyte.

# Le projet présenté accroît fortement l'insécurité des cyclistes

C'est essentiellement le fait de l'implantation de 3 giratoires à fort trafic (et un 4<sup>ème</sup> en projet pour desservir la future zone d'activités des Hauts de Mathay) qui dégraderait fortement la sécurité des cyclistes par rapport à la situation actuelle.

En outre, la dérivation du chemin de la Prusse sur un des giratoires aggraverait fortement l'insécurité des cyclistes qui l'empruntent.

Enfin, il est surprenant que dans l'ensemble du dossier, la circulation des cyclistes ne soit prise en compte que sur la commune de Mandeuve, le long de la RD 437. Il y a là une lacune manifeste. En la matière, **le dossier ne paraît pas conforme aux prescriptions de la loi la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie du 30/12/96**. L'association pourrait **attaquer la DUP devant le Tribunal Administratif** si le Préfet n'imposait pas, dans son arrêté de DUP, au maître d'ouvrage la réalisation d'aménagements destinés à sécuriser la circulation des cyclistes dans le périmètre concerné.

## Les propositions

Ces propositions sont issues de la réflexion de l'association menée au cours d'une réunion de travail le 3 mars 2005. Il s'agit de propositions de principe qui restent à finaliser dans le cadre d'une concertation approfondie avec le maître d'ouvrage et les communes concernées.

### **RD 438, giratoire de la combe des cerfs et franchissement de la voie ferrée**

La RD 438 est assez fréquentée par les cyclistes randonneurs car moins pentue et plus roulante que le chemin de la Prusse. Des surlargeurs multifonctionnelles bien dimensionnées offriraient une sécurité satisfaisante aux cyclistes expérimentés.

La route qui dessert le hameau de Lucelans est très fréquentée par les cyclistes. Pour améliorer et sécuriser la liaison avec la RD 438 dans le sens route de Lucelans – Voujeaucourt, nous proposons qu'un cheminement piétons + cyclistes soit aménagé sur le pont ferroviaire, le long de la voie ferrée, du côté ouest de celle-ci. Ce cheminement pourrait également être emprunté par les cyclistes dans le sens RD 483 – route de Lucelans.

Cet aménagement éviterait certains franchissements dangereux du giratoire de la combe des cerfs, même s'il ne sécurise pas tous les franchissements.

### **construction d'une passerelle piétons + cyclistes sur le chemin de la Prusse pour éviter le giratoire**

Il a été expliqué plus haut le potentiel que représente le chemin de la Prusse dans le cadre du développement touristique lié à la véloroute. La construction d'une passerelle légère, pour les piétons et cyclistes, rétablissant le tracé actuel du chemin de la Prusse et franchissant le shunt, en déblai à cet endroit, permettrait une sécurisation complète des liaisons Voujeaucourt – Mathay, d'une part, et véloroute (Voujeaucourt) – Théâtre romain et camping (Mandeuve), d'autre part.

### **RD 483, giratoire et liaison avec Mathay**

Le projet prévoit un aménagement de cheminements piétons le long de la RD 483. Nous proposons l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle le long de la RD 483, côté Doubs, qui se raccorderait au projet de la commune de Valentigney et permettrait de regagner Mathay en passant sous le viaduc pour éviter le giratoire. Il pourrait également rejoindre Mandeuve en gagnant le sud du giratoire situé près du Doubs.

Le cycliste venant de Valentigney qui souhaiterait rejoindre Voujeaucourt par la RD 438 en empruntant le shunt pourrait traverser la RD 483 au droit de l'usine de production d'eau potable et poursuivre à droite sur les surlargeurs.

### **liaison Mandeuve - Mathay**

Les cyclistes venant de Mandeuve pourraient contourner le giratoire par le nord et passer sous le viaduc pour rejoindre Mathay. Dans l'autre sens l'emprunt du giratoire ne pose pas de problème.

### **aménagements le long de la RD 437 dans la traversée de Mandeuve**

Nous constatons que le profil type n°1 ne respecte pas les préconisations du guide des aménagements cyclables de la CAPM qui fixe la largeur des bandes cyclables à 1m50 minimum (surtout lorsqu'elles sont bordées par une bordure de type T2 qui crée un effet de paroi, les pédales risquant d'accrocher). Il semblerait préférable de conserver un cheminement mixte piétons + cyclistes jusqu'au pont sur le Doubs inclus.

L'itinéraire de « délestage » prévu entre la rue du cimetière et la rue du temple est déjà peu fonctionnel dans le sens ouest – est. Il est illusoire de penser que les cyclistes pourraient l'emprunter dans le sens est – ouest car cela nécessiterait de franchir 2 fois la RD 437. Dans ce secteur particulièrement étroit la seule solution semble être la zone 30.

Le long de la ligne droite, au droit du centre commercial (zone des Andanges entre les points cotés 332 et 331 sur le fond IGN), il faut prévoir un aménagement mixte piétons cyclistes de chaque côté de la voie (alors que le projet prévoit un profil de type 3 du côté du centre commercial).

En tout état de cause, nous souhaitons que le détail de cet aménagement soit soumis à la commission technique du label PDU avant l'établissement du dossier de consultation des entreprises.